

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
02 AOUT 2007
DEPOT N°

2 AOUT 2007
DEPOT DE PIECES
Par la SCC SA
Suite à la dissolution et à la liquidation de
La SCI POI

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
16 AOUT 2007
DEPOT N° 25023

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT

Le 03/08/2007 Bordereau n°2007/1 156 Case n°2

Ext 10507

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

071746

119895 06

JPB/LG/

L'AN DEUX MILLE SEPT,

Le DEUX AOÛT

A PARIS (1^{er}), 3 rue de Turbigo, en l'office notarial,

Maître Jean-Pierre BIGOT, Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Daniel GILLES, Paul CEYRAC, Corinne de BUHREN, Elisabeth MONTES, Jean-Pierre BIGOT, Anne GUICHARD, Bertrand LUCAS, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à PARIS (1^{er}), 3 rue de Turbigo,

A dressé le présent acte contenant DEPOT DE PIECES à la requête de :

Monsieur Jacques VINCENT, Directeur Général et membre du directoire, demeurant à PARIS (16^{ème}), 169 avenue Victor Hugo,

Agissant au nom de la société dénommée "SCC SA", société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 105.776.202 €, dont le siège est à NANTERRE (92000) 96, rue des Trois Fontanot, identifiée au SIREN sous le numéro 424 982 650 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Figurant ci-après sous la dénomination : " le requérant "

DEPOT DE PIECES

Suite aux opérations de dissolution et de liquidation de la société dénommée "SCI P01", et afin d'en assurer la conservation et l'enregistrement,

Le requérant a, par ces présentes, déposé au Notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang des minutes de l'Office Notarial dont il est titulaire, pour qu'il en soit délivré tous extraits et copies authentiques quand et à qui il appartiendra,

Les pièces ci-après, concernant :

La dissolution puis la liquidation de la SCI P 01,

Savoir :

1°) - La copie certifiée conforme à l'original de la décision du Conseil de Surveillance de la société dénommée SCC SA autorisant la dissolution suivie de la liquidation de la SCI P 01,

2°) - La copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI P 01 du 16 juillet 2007 à 9 heures prononçant la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable,

3°) - La copie certifiée conforme du rapport du Liquidateur,

4°) - La copie certifiée conforme de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCI P 01 du 16 juillet 2007 à 14 heures approuvant le rapport du Liquidateur et les comptes définitifs de liquidation, répartissant le solde liquidation entre les associés avec attribution de l'immeuble sus-désigné à la société SCC SA et versement d'une soulte par la société SCC SA à la société SCH LEASING SERVICES.

Cette délibération, non encore enregistrée le sera par les soins du notaire soussigné lors de l'enregistrement du présent acte..

5°) copie de la déclaration n°2072-DSF (déclaration finale au 16 juillet 2007).

Lesquelles pièces sont demeurées ci-jointes et annexées après mention.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

ENREGISTREMENT

Le présent acte sera enregistré à la recette des impôts compétente.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la société SCC SA.

DONT ACTE sur deux pages

Lequel contient :

- mots rayés nuls : 8
- lignes rayées nulles : 3
- chiffres rayés nuls : 5
- blancs bâtonnés : 3
- renvois : 5

Fait et passé aux lieu et date sus-indiqués.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire soussigné.

suit le teneur littéral des annexes.

ANNEXE N° 1
d'un acte reçu par le Notaire Associé
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 105.776.202 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE
424.982.650 RCS Nanterre
02 AOUT 2007



COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 6 JUILLET 2007

L'an deux mille sept,

Le 6 juillet,

à 14 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société SCC SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital 105.776.202 euros, dont le siège social est situé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE, se sont réunis en conseil en son siège, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Sir Peter RIGBY, Président du Conseil,
- Monsieur Steven RIGBY, Membre du Conseil,
- Monsieur Nigel GILPIN, Membre du Conseil,
- Madame Yvette DARD, représentant du Comité d'Entreprise,
- Madame Virginie IOZZIA, représentant du Comité d'Entreprise.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Sir Peter RIGBY préside la séance.

Monsieur Steven RIGBY remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance,
- 2/ Autorisation de procéder à la dissolution suivie d'une liquidation de la SCI P01,
- 3/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I- Approbation du procès-verbal précédent

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance.

Après examen du projet qui lui a été soumis, le Conseil approuve sans modification et à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance.

II- Autorisation de procéder à la dissolution suivie d'une liquidation de la SCI P01

Le Président rappelle au Conseil que la société SCC SA est associée de la SCI P01 dont elle détient 19.999 parts sur 20.000.

Le Président expose au Conseil l'intérêt qu'aurait la société SCC SA de procéder à la dissolution suivie d'une liquidation de la SCI P01 ce qui aurait pour objectif de rendre la société SCC SA propriétaire du terrain et des constructions qui y sont édifiées, à savoir un entrepôt situé à LIEUSAIN (77127), Rue Marguerite Perey - Parc du Levant.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise la dissolution de la SCI P01 qui sera suivie d'une liquidation et donne tous pouvoirs à M. Jacques VINCENT pour y procéder

III- Formalités

Le Conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président ou à toute autre personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Membre du Conseil.

Le Président du Conseil

Un Membre du Conseil

5

ANNEXE N° 1
d'un acte reçu par le Notaire Associé

SCI P.01
Société Civile Immobilière au capital de 3.000 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE
424 332 658 RCS Nanterre

16 JUILLET 2007

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 JUILLET 2007

L'an deux mille sept,
Le 16 juillet,
A 9 heures,

Les associés de la SCI P. 01, société civile immobilière au capital de 3.000 Euros, divisé en 20.000 parts de 0,15 Euros chacune, dont le siège est situé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société, sur convocation orale de la Gérance faite conformément aux statuts.

Sont présents :

- La société SCC SA, associée, représentée par Jacques VINCENT, Directeur Général du Directoire propriétaire de 19.999 parts sociales,
 - La société SCH LEASING SERVICES, associée, représentée par James RIGBY, Directeur Général, propriétaire de 1 part sociale,
- Total des parts présentes ou représentées: 20.000 parts sociales
Sur les 20.000 parts composant le capital social.

Est également présent :

- Monsieur Jacques VINCENT, Gérant non associé.

L'assemblée décide que la séance sera présidée par Monsieur Jacques VINCENT en sa qualité de Gérant non associé de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la société,
- la liste des associés,
- le rapport de la Gérance,
- le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour,
- Nomination du Liquidateur amiable, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Fixation du "siège" de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président précise que la présente Assemblée a été convoquée oralement et sans délai conformément aux dispositions statutaires].

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par la Gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Dissolution anticipée de la Société

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 4° et 1844-8 du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention "Société en liquidation", ainsi que le nom du Liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

La collectivité des associés met fin aux fonctions de la Gérance à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination du Liquidateur amiable et fixation de ses pouvoirs

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, la société SCC SA, associée de la Société, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 105.776.202 Euros, dont le siège social est fixé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre et qui est identifiée sous le numéro unique 424 982 650 RCS Nanterre.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, apurer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La société SCC SA, présente à l'Assemblée, représentée par Monsieur Jacques VINCENT en sa qualité de Directeur Général Membre du Directoire, déclare accepter ces fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

Fixation de la rémunération du Liquidateur amiable

La collectivité des associés décide que le Liquidateur ne sera pas rémunéré.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation du "siège" de la liquidation

La collectivité des associés décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social de la Société qui demeure fixé au 96, rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires ainsi que par le Président et le Liquidateur.

SCC SA

SCH Leasing Services

Le Président

Le Liquidateur

SCI P.01
Société Civile Immobilière en Liquidation au capital de 3.000.000 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot – 92000 NANTERRE
424 332 658 RCS Nanterre

Sousigné le 16 JUILLET 2007

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Rapport du Liquidateur
à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 juillet 2007

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à l'effet de vous rendre compte de notre mandat de Liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Par décision unanime de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2007 tenue le matin, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société.

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 10.138.589,22 Euros, comme cela résulte des comptes de liquidation ci-joint qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée, entre les associés à hauteur de leur participation dans le capital social de la Société, soit :

- 10.138.082,29 Euros pour la société SCC SA correspondant à sa participation de 19.999/20.000ème dans le capital social de la Société ;
- 506,93 Euros pour la société SCH LEASING SERVICES correspondant à sa participation de 1/20.000ème dans le capital social de la Société,

soit un total de 10.138.589,22 Euros.

En exécution de cette répartition, il est décidé :

1. D'attribuer à la société SCC SA l'ensemble des actifs de la Société et, notamment, l'immeuble situé sur la commune de Lieusaint (77) détenu par celle-ci d'une valeur de 19.500.000 Euros, à charge, en contrepartie, pour la société SCC SA non seulement d'assumer le passif existant, et tout passif qui viendrait à être révélé postérieurement à la liquidation de la Société, à charge pour la société SCC SA de verser une soulte de 506,93 Euros à la société SCH LEASING SERVICES,

soit un total de 10.138.589,22 Euros,

égal aux droits de la société SCC SA dans le boni de liquidation.

2. De verser d'une soulte de 506,93 Euros à la société SCH LEASING SERVICES, ce paiement étant réalisé directement par la société SCC SA,

soit un total de 506,93 Euros,

égal aux droits de la société SCH LEASING SERVICES dans le boni de liquidation.

Les documents, comptes et rapports vous ont été adressés dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et les statuts de la Société.

Nous vous demandons d'approuver les résolutions proposées, de donner quitus de notre gestion et de constater la clôture de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur

SCI P.01
Société Civile Immobilière en Liquidation au capital de 3.000 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot – 92000 NANTERRE
424 332 658 RCS Nanterre

ANNEXE N° 4
d'un acte reçu par le Notaire Associé

Sousigné le 02 AOUT 2007

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION
DU 16 JUILLET 2007

Enregistré à : SIE DE PARIS IER POLE ENREGISTREMENT
Le 03/08/2007 Bordereau n°2007/1 156 Case n°3

Enregistrement : 111 524 €

Pénalités :

Ext 10508

Total liquidé : onze mille cinq cent vingt-quatre euros

Montant reçu : onze mille cinq cent vingt-quatre euros

L'an deux mille sept,

Le 16 juillet,

A 14 heures,

Les associés de la SCI P. 01, société civile immobilière en liquidation au capital de 3.000 Euros, divisé en 20.000 parts de 0,15 Euros chacune, dont le siège est situé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société, sur convocation orale de la Gérance faite conformément aux statuts.

Sont présents :

- La société SCC SA, associée,
représentée par Jacques VINCENT, Directeur Général du Directoire
propriétaire de 19.999 parts sociales,
- La société SCH LEASING SERVICES, associée,
représentée par James RIGBY, Directeur Général,
propriétaire de 1 part sociale,

Total des parts présentes ou représentées: 20.000 parts sociales
Sur les 20.000 parts composant le capital social.

L'assemblée décide que la séance sera présidée par Monsieur Jacques VINCENT.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la société,
- la liste des associés,

- le rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- les comptes de liquidation,
- le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation des comptes de liquidation,
- Répartition du solde de liquidation,
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président précise que la présente Assemblée a été convoquée oralement et sans délai conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport du Liquidateur.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de liquidation

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes définitifs de liquidation qui en résultent, faisant ressortir un solde positif de 10.138.589,22 Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Répartition du solde de liquidation

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 10.138.589,22 Euros, comme cela résulte des comptes de liquidation ci-joint qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée, entre les associés à hauteur de leur participation dans le capital social de la Société, soit :

- 10.138.082,29 Euros pour la société SCC SA correspondant à sa participation de 19.999/20.000ème dans le capital social de la Société ;
- 506,93 Euros pour la société SCH LEASING SERVICES correspondant à sa participation de 1/20.000ème dans le capital social de la Société,

soit un total de 10.138.589,22 Euros.

En exécution de cette répartition, il est décidé :

1. D'attribuer à la société SCC SA l'ensemble des actifs de la Société et, notamment, l'immeuble situé sur la commune de Lieusaint (77) détenu par celle-ci d'une valeur de 19.500.000 Euros, à charge, en contrepartie, pour la société SCC SA non seulement d'assumer le passif existant et notamment le remboursement du compte courant SCC SA, et tout passif qui viendrait à être révélé postérieurement à la liquidation de la Société, à charge pour la société SCC SA de verser une soulte de 506,93 Euros à la société SCH LEASING SERVICES,

soit un total de 10.138.589,22 Euros,

égal aux droits de la société SCC SA dans le boni de liquidation.

2. De verser d'une soulte de 506,93 Euros à la société SCH LEASING SERVICES, ce paiement étant réalisé directement par la société SCC SA,

soit un total de 506,93 Euros,

égal aux droits de la société SCH LEASING SERVICES dans le boni de liquidation.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette attribution entre les associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat

L'Assemblée Générale décide de décharger le Liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale disparaît à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

11

QUATRIEME RESOLUTION

Constatation de la clôture de liquidation

La collectivité des associés décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social de la Société qui demeure fixé au 96, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires ainsi que par le Président et le Liquidateur.

SCC SA

SCH Leasing Services

Le Président

Le Liquidateur



Formulaire obligatoire
Article 48 C
de l'annexe III au Code
général des impôts

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES
NON SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**
Pour remplir cette déclaration, reportez-vous à la notice

Jours et heures de réception du service →

Adresse de ce service
où il convient de renvoyer
un exemplaire préidentifié
de la présente déclaration

SIE PARIS 8 - ROULE HOCHÉ
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

ANNEXE N° 5
d'un acte reçu par le Notaire Associé

Sousigné le **02 AOUT 2007**

Identification du destinataire

SCI P01 en Liquidation
96 rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE

Adresse du déclarant
(quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

SIE 7560105	N° de dossier 315800	Cat 82	Régime EM	Code service
N° SIRET 42433265800022				Code activité 702C

Rayez les indications imprimées par ordinateur qui
ne correspondent plus à la situation exacte de la
société (dénomination, activité, adresse, n° siren, ...)
et signaler ci-contre le changement intervenu.

**DECLARATION FINALE
AU 16 JUILLET 2007**

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur Internet avec le site www.impots.gouv.fr

Cette déclaration est à adresser en un exemplaire au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société au plus tard le 28 février 2007 (sous réserve d'un report de délai accordé par décision ministérielle). Le principal établissement doit s'entendre du lieu de la direction effective de la société. Ce formulaire est à souscrire à la Direction des Grandes Entreprises par les sociétés qui relèvent de cette direction.

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL) ①

DÉCOMPTÉ DE LA CRL À PAYER OU À RESTITUER

Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de l'année d'imposition :	A	
Taux :	B	2,50 %
Contribution due au titre de l'année d'imposition (A x B - C) :	C	
Acompte versé au cours de l'année d'imposition :	D	
Solde de contribution à payer (C - D - E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) :	E	0
Excédent de contribution constaté dont le remboursement est demandé (D - C + F) :	F	

(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne)

MODALITÉS DE CALCUL ET DE PAIEMENT

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations strictement inférieures à 0,50 sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour un. Les coordonnées bancaires du compte de la recette sur lequel les virements doivent être faits figurent ci-dessous. A défaut, il convient de consulter le site www.impots.gouv.fr ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2072/AAAA/SIRET. Elle est à reporter, en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

Date : _____
Signature : _____
Téléphone : _____
Adresse électronique : _____

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Somme : Date : _____
Pénalités :
Taux %
Taux %
Taux %
Taux %
Taux %
Taux %
N° PEC : _____
N° d'opération : _____

MODE DE PAIEMENT

(mettre une croix dans la case utile)
 en numéraire
 par chèque bancaire
 par virement

- Si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré, rétabli impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
- Si vous payez par virement, précisez-en le nombre _____
Les redevables dont les recettes > 760 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :
SIE :
RIB :
RÉFÉRENCE : 2072/2007/42433265800030

SACS COULA - Janvier 2007

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE DE REVENUS FONCIERS ①					
<p>Très important : Les revenus (fermages) tirés de la location des propriétés rurales constituant ou non des exploitations agricoles doivent être déclarés dans les recettes brutes encaissées. Les charges s'y rapportant peuvent être déduites.</p> <p>Nouveautés : À compter du 1^{er} janvier 2006, la déduction forfaitaire et ses majorations sont supprimées. En contrepartie, les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurances sont pris en compte pour leur montant réel et des déductions spécifiques sont également créées en lieu et place des majorations qui avaient notamment pour objet de compenser un effort de loyer ou des contraintes particulières.</p>	Propriétés rurales et/ou urbaines (Totalisation des colonnes 2 à 12)		Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse		
			N° 1	N° 2	N° 3
			nombre de locaux soumis à la CPL	nombre de locaux soumis à la CPL	nombre de locaux soumis à la CPL
	1	2	3	4	
RECETTES					
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés ①				
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires ②				
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance ③				
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés, locaux (autres que d'habitation), étangs, cours d'eau dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers				
5	TOTAL des recettes (lignes 1 à 4)				
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES					
6	Frais d'administration et de gestion ④ (Rémunérations des gardes et concierges, rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers, frais de procédure)				
7	Autres frais de gestion : 20 € par local ⑤				
8	Primes d'assurances ⑥				
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration ⑦				
10	Dépenses de restaurations immobilières des immeubles situés en secteur sauvegardé ⑧	*	*	*	
11	Dépenses de grosses réparations du nu-propriétaire seulement ⑨	*	*	*	
12	Dépenses spécifiques aux monuments historiques ⑩	*	*	*	
13	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⑪				
14	Indemnités d'éviction, frais de logement				
15	Imposition (y compris la CPL payée en 2006) ⑫				
16	Déductions spécifiques 26%, 30%, 40%, 45%, 46%, 60% ou 75% du revenu brut indiqué ligne 5 ⑬				
17	Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement ⑭				
18	Provisions pour charges de copropriété payées en 2006 par les copropriétaires bailleurs ⑮				
19	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2005 par les copropriétaires bailleurs ⑯				
20	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES lignes (6 à 18) - ligne 19				
21	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés ⑰				
22	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) par catégorie d'immeubles [ligne 5 - (lignes 20 + 21)]				
23	Réintégration du supplément de déduction ⑱				
24	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés ⑲				
25	Revenus (+) ; déficit (-) relatif aux parts détenues par d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés				
26	RÉSULTAT [revenu (+) ; déficit (-), lignes 22 + 23 + 25 - ligne 24] à répartir entre les associés				
DÉTAIL DES RÉSULTATS À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (voir pages 1, 2, 3, 4 du feuillet n° 2072-RA joint à la déclaration)					
SAGE CALA Janvier 2007	Propriétés rurales et/ou urbaines (Totalisation des colonnes 2 à 12)		Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse		
			N° 1	N° 2	N° 3
			1	2	3
27	REVENUS BRUTS (lignes 5 + 23 + 24 + 25)				
28	FRAIS ET CHARGES autre qu'intérêts d'emprunts ligne 20 des colonnes 1 à 12				
29	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS [ligne 21 des colonnes 1 à 12]				
30	REVENU NET (+) ou DÉFICIT (-) ⑳ (report de la ligne 26 des colonnes 1 à 12)				

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE DE REVENUS FONCIERS (1)												
Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse						Secteur sauvegardé et inscrit, attribution de travaux effectués à compter du 01-01-1985 (1) (2)	Monuments historiques ou labellisés Fondation du Patrimoine (1) (2)	Nue-propriété (1) (2)				
N° 4		N° 5		N° 6		N° 7		N° 8		(1) (2)	(1) (2)	
nombre de locaux soumis à la CRL	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux	nombre de locaux			
5	6	7	8	9	10	11	12					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
11	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
12	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												

DÉTAIL DES RÉSULTATS À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (voir pages 1, 2, 3, 4 du feuillet n° 2072-RA joint à la déclaration)												
Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse						Secteur sauvegardé et inscrit, attribution de travaux effectués à compter du 01-01-1985 (1) (2)	Monuments historiques ou labellisés Fondation du Patrimoine (1) (2)	Nue-propriété (1) (2)				
N° 4		N° 5		N° 6		N° 7		N° 8		(1) (2)	(1) (2)	
5	6	7	8	9	10	11	12					
27												
28												
29												
30												

PAGE COULA sur le 307

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Si la société donne en location des emplacements pour le stationnement de véhicules, cochez la case ci-dessous :

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, DE BÉNÉFICES INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX OU DE BÉNÉFICES AGRICOLES (régimes de bénéfice réel)

Nota : Ce cadre est à remplir dans le cas où un ou plusieurs membres de la société relèvent de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou ont inscrit leurs droits sociaux à l'actif d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole imposable à l'impôt sur le revenu de plein droit selon un régime de bénéfice réel. (1)

		BIC / IS	BA
PRODUITS	Revenus des immeubles (2)		
	Autres produits de gestion courante		
	I - Total des produits d'exploitation		
CHARGES	Achats et autres charges externes	-40 967	
	Impôts, taxes et versements assimilés	151 350	
	Charges de personnel		
	Autres charges de gestion courante		
	II - Total des charges d'exploitation	387 468	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-387 468	
PRODUITS	Produits des valeurs mobilières et participations	3 600	
	Autres produits financiers		
III - Total des produits financiers		3 600	
CHARGES	Charges d'intérêts	23 211	
	Autres charges financières		
IV - Total des charges financières		23 211	
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		-19 611	
PRODUITS	Produits des cessions d'éléments d'actif		
	Autres produits exceptionnels	10 545 668	
V - Total des produits exceptionnels		10 545 668	
CHARGES	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
	Autres charges exceptionnelles		
VI - Total des charges exceptionnelles			
3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		10 545 668	
Total des produits (I + III + V)		10 549 268	
Total des charges (II + IV + VI)		410 679	
4. BÉNÉFICE OU PERTE		10 138 589	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		BIC / IS	BA
BÉNÉFICE NET COMPTABLE (+) ou PERTE NETTE COMPTABLE (-)		10 138 589	
RÉINTÉGRATIONS (3) :			
Moins-values nettes à long terme de l'exercice			
Plus-values nettes à court terme réalisées au cours d'exercices antérieurs, à rapporter aux résultats de l'exercice			
Divers (à détailler)			
TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS			
DÉDUCTIONS (4) :			
Produits financiers			
Plus-values nettes à long terme de l'exercice			
Fraction des plus-values nettes à court terme dont l'imposition est différée (5)			
Divers (à détailler)			
TOTAL DES DÉDUCTIONS			
RÉSULTAT FISCAL avant imputations (A + B - C)		10 138 589	
Imputation des amortissements pratiqués en période déficitaire et réputés différés			
BÉNÉFICE (+) ou DÉFICIT (-) à répartir entre les associés		10 138 589	

SAOIS COALA Janvier 2007

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination et adresse de la société : SCI P01 en Liquidation
96 rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE

Adresse du siège social au 1er janvier 2007 : 96 rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE

Adresse du siège social au 1er janvier 2006 (en cas de changement) :

Montant du capital : 3000 Euros Nombre et montant nominal des parts : 20000 parts x 0,15 Euros

Nom } - du gérant : Tél. :
Adresse } - du comptable et/ou du conseil : Tél. :
Télécopie } - de l'administrateur de biens : Tél. :

LISTE DES PROPRIÉTÉS RURALES ET URBAINES APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ

Numéro des colonnes des pages 2 et 3 de la déclaration n° 2072	Nature des Immeubles ⓐ	Si la société bénéficie ou opte pour une déduction spécifique ou le régime de l'amortissement, cocher s'il y a lieu la (ou les) case(s) correspondante(s)				Adresse (numéro et rue ou lieu-dit, commune et code postal) des Immeubles ou groupe d'immeubles
		Option amortissement (Périsol, Besson neuf, Robien, Robien recadré)	Option Besson (ancien, Robien ZRR, Uenemann)	Option Borloo ancien ou neuf	Logements vacants, carrières	
N° 2	A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 6		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 7		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 8		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 9		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 10		
N° 11		
N° 12		

ⓐ Portez la lettre « A » pour les Immeubles pour lesquels la déduction au titre de l'amortissement est pratiquée, « DS » pour les Immeubles pour lesquels une déduction spécifique est pratiquée, « OR » pour les Immeubles situés dans un secteur sauvegardé ou assimilé et ayant fait l'objet de travaux exécutés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière faite en application des dispositions de la loi n° 62-903 du 4-8-1962, « MH » pour les Immeubles classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu un agrément spécial, ou le label de la Fondation du Patrimoine, et « NP » pour les Immeubles dans lesquels la société nue-propriétaire a fait des travaux en application de l'article 605 du Code civil.

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS OU TIERS QUI BÉNÉFICIENT DE LA JOUISSANCE GRATUITE DE TOUT OU PARTIE DES IMMEUBLES DE LA SOCIÉTÉ

Nom et prénom (ou raison sociale) des bénéficiaires	Adresse complète au 1er janvier 2007	Identification des immeubles attribués en jouissance gratuite		
		Adresse de l'immeuble	Localisation (bât., asc., étage, porte)	Consistance ⓑ

ⓑ Indiquez dans cette colonne s'il s'agit de locaux d'habitation, de locaux professionnels, ou de terrains, prés, bois.

S&S DE COALA Janvier 2007

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination de la société : SCI P01 en Liquidation
 Numéro SIRET : 42433265800030 Date de clôture de l'exercice* : 31/07/2007
 Nombre d'associés : 2 Nombre de parts du capital social : 20000
 Adresse du principal établissement (direction effective) de la société :

n° bis,ter Type de voie Libellé de la voie
96 ru des Trois Fontanot
 Code postal Commune
92000 NANTERRE

(* la date doit être indiquée avec 8 chiffres (exemple : 30/12/2005))

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE CHACUN D'EUX
 (Si les cadres figurant sur la déclaration sont insuffisants, joindre un document établi sur le même modèle)

M, Mme, Mlle Nom patronymique Prénoms
 (nom de jeune fille pour les femmes mariées)
 Désignation de l'associé : SCC SA
 (forme juridique) (Dénomination sociale)
 Nom marital Nombre de parts possédées % de détention
 en pleine propriété ou en usufruit (s'il y a lieu, porter 2 décimales)
424982650 19999 100,00
 (N° SIRET si société établie en France)

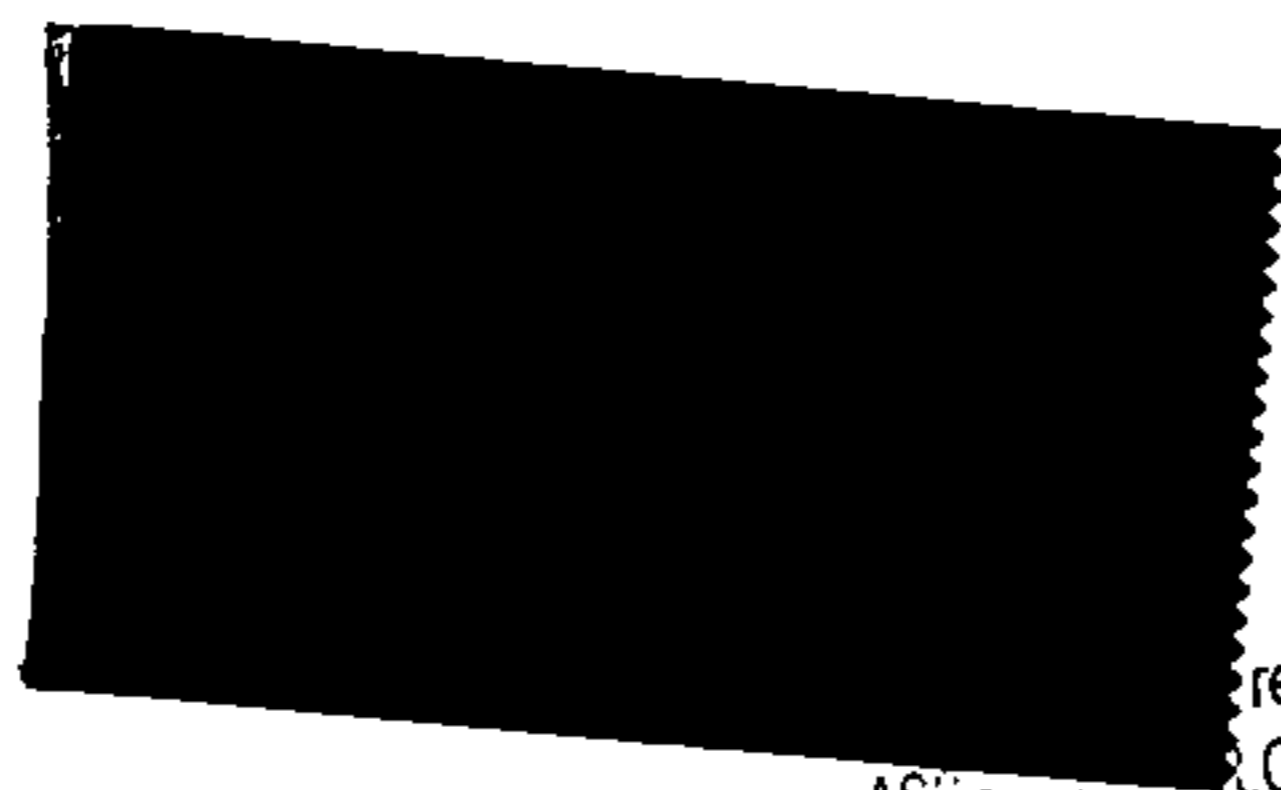
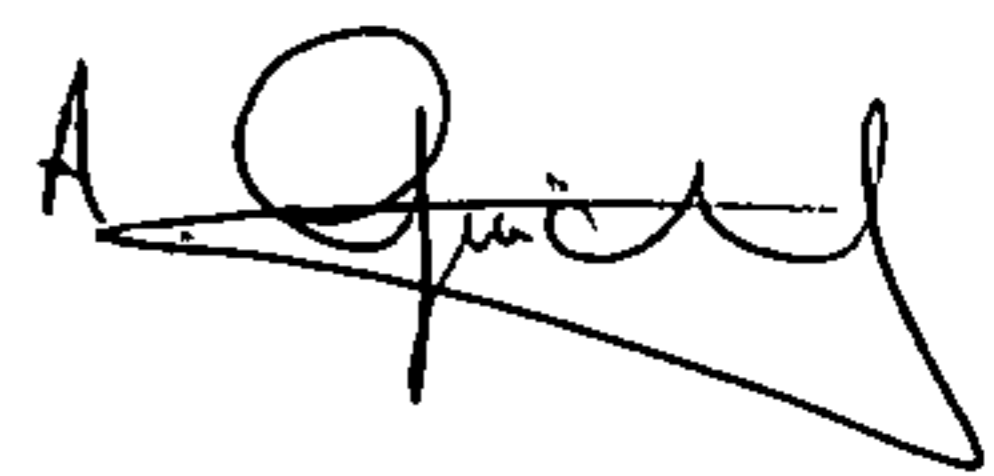
Date et lieu de naissance : Date Opt Commune (ou pays si naissance à l'étranger)

Adresse (ou siège social) de l'associé au 1er janvier 2007
 n° bis,ter Type de voie Libellé de la voie
96 rue des Trois Fontanot
 Code postal* Commune Pays
92000 NANTERRE
 (*) Pour les adresses à l'étranger, inscrire le code 99999.

Immeubles ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse						
N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7
2	3	4	5	6	7	8
a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....
b).....	b).....	b).....	b).....	b).....	b).....	b).....
c).....	c).....	c).....	c).....	c).....	c).....	c).....
d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....
Secteur sauvegardé et assimilé	Immeubles ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition situés à la même adresse		Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation des colonnes 2 à 12)		a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ①	
Autorisation de travaux obtenue à compter du 01-01-1995	N° 8		I			
10	9	I		a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ①		
a).....	a).....	a).....	a).....			
b).....	b).....	b).....	b).....	a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ①		
c).....	c).....	c).....	c).....			
d).....	d).....	d).....	d).....	a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ①		
Monuments historiques ou labélisés Fondation du Patrimoine Revenu (+) net ou déficit (-) ①	Nue-propriété Déficit nue-propriété ②	BIC, IS ③	DA ④	Rémunérations diverses ⑤ Produits financiers ⑥		
11	12	13	14	15		
d).....	d).....	10 138 082				
Part de plus-value revenant à chaque associé ⑦	Date des cessions ou acquisitions de parts intervenues en cours d'année et identité des cédants ou descessionnaires ⑧					
16	17					

POUR COPIE AUTHENTIQUE

Reproduction Xérogaphique réalisée sur
machine agréée par arrêté du 18 Avril 1968,
conforme à la minute établie sur 23 pages.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE reliées par le procédé
empêchant toute substitution ou addition sont signées à la dernière page. Application du décret 71.941 du 28.11.71 ART. 9-15.

Formulaire obligatoire
Article 46 C
de l'annexe III au Code
général des impôts

DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Pour remplir cette déclaration, reportez-vous à la notice

Jours et heures de réception du service

Adresse de ce service
où il convient de renvoyer
un exemplaire pré-identifié
de la présente déclarationSIE PARIS 8 - ROULE HOCHÉ
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

Identification du destinataire

SCI P01 en Liquidation
96 rue des Trois Fontanot
92000 NANTERREAdresse du déclarant
(quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code service
7560105	315800	82	EM	

N° SIRET

42433265800022

Code
activité

702C

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de la société (dénomination, activité, adresse, n° siret, ...) et signaler ci-contre le changement intervenu.

DECLARATION FINALE
AU 16 JUILLET 2007

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Cette déclaration est à adresser en un exemplaire au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société au plus tard le 28 février 2007 (sous réserve d'un report de délai accordé par décision ministérielle). Le principal établissement doit s'entendre du lieu de la direction effective de la société. Ce formulaire est à souscrire à la Direction des Grandes Entreprises par les sociétés qui relèvent de cette direction.

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL) ①

DÉCOMPTÉ DE LA CRL À PAYER OU À RESTITUER

Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de l'année d'imposition : A

Taux : B

Contribution due au titre de l'année d'imposition (A x B = C) : C

Acompte versé au cours de l'année d'imposition : D

Solde de contribution à payer (C - D = E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) : E

Excédent de contribution constaté dont le remboursement est demandé (D - C = F) : F

(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne)

MODALITÉS DE CALCUL ET DE PAIEMENT

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations strictement inférieures à 0,50 sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour un. Les coordonnées bancaires du compte de la recette sur lequel les virements doivent être faits figurent ci-dessous. A défaut, il convient de consulter le site www.impots.gouv.fr ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2072/AAA/SIRET. Elle est à reporter, en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

Date : Signature :

Téléphone :

Adresse électronique :

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

Pénalités :

Taux %

Taux %

Taux %

Taux %

Taux %

Taux %

MODE DE PAIEMENT

(mettre une croix dans la case utile)

 en numéraire par chèque bancaire par virement

(Voir ci-contre)

- Si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré, l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
- Si vous payez par virement, précisez-en le nombre

Les redevables dont les recettes > 760 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :

SIE :

RIB :

RÉFÉRENCE : 2072/2007/42433265800030

Voir cadre « Modalités de calcul et de paiement » ci-dessus.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE DE REVENUS FONCIERS ②				
<p>Très Important: Les revenus (fermages) tirés de la location des propriétés rurales constituant ou non des exploitations agricoles doivent être déclarés dans les recettes brutes encaissées. Les charges s'y rapportant peuvent être déduites.</p> <p>Nouveautés: À compter du 1^{er} janvier 2006, la déduction forfaitaire et ses majorations sont supprimées. En contrepartie, les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurances sont pris en compte pour leur montant réel et des déductions spécifiques sont également créées en lieu et place des majorations qui avaient notamment pour objet de compenser un effort de loyer ou des contraintes particulières.</p>	Propriétés rurales et/ou urbaines (Totalisation des colonnes 2 à 12)	Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse		
		N° 1	N° 2	N° 3
		nombre de locaux soumis à la CRL	nombre de locaux soumis à la CRL	nombre de locaux soumis à la CRL
	1	2	3	4
RECETTES				
1 Montant brut des fermages ou des loyers encaissés ②				
2 Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires ③				
3 Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance ④				
4 Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés, locaux (autres que d'habitation), étangs, cours d'eau dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers				
5 TOTAL des recettes (lignes 1 à 4)				
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES				
6 Frais d'administration et de gestion ⑤ (Rémunérations des gardes et concierges, rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers, frais de procédure)				
7 Autres frais de gestion : 20€ par local ⑦				
8 Primes d'assurances ⑥				
9 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration ⑧				
10 Dépenses de restaurations immobilières des immeubles situés en secteur sauvegardé ⑩		«	«	«
11 Dépenses de grosses réparations du nu-proprétaire seulement ⑪		«	«	«
12 Dépenses spécifiques aux monuments historiques ⑫		«	«	«
13 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⑬				
14 Indemnités d'éviction, frais de relogement				
15 Imposition (y compris la CRL payée en 2006) ⑭				
16 Déductions spécifiques 26%, 30%, 40%, 45%, 46%, 60% ou 75% du revenu brut Indiqué ligne 5 ⑮				
17 Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement ⑯				
18 Provisions pour charges de copropriété payées en 2006 par les copropriétaires bailleurs ⑰				
19 Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2005 par les copropriétaires bailleurs ⑱				
20 TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES lignes (6 à 18) - ligne 19				
21 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés ⑲				
22 REVENU (+) OU DÉFICIT (-) par catégorie d'immeubles [ligne 5 - (lignes 20 + 21)]				
23 Réintégration du supplément de déduction ⑳				
24 Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés ㉑				
25 Revenus (+) ; déficit (-) relatif aux parts détenues par d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés				
26 RÉSULTAT [revenu (+) ; déficit (-), lignes 22 + 23 + 25 - ligne 24] à répartir entre les associés				
DÉTAIL DES RÉSULTATS À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (voir pages 1, 2, 3, 4 du feuillet n° 2072-RA joint à la déclaration)				
	Propriétés rurales et/ou urbaines Totalisation des colonnes 2 à 12	Immeubles (logements, bâtiments ou propriétés rurales) ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse		
		N° 1	N° 2	N° 3
	1	2	3	4
27 REVENUS BRUTS (lignes 5 + 23 - 24 + 25)				
28 FRAIS ET CHARGES autre qu'intérêts d'emprunts [ligne 20 des colonnes 1 à 12]				
29 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS [ligne 21 des colonnes 1 à 12]				
30 REVENU NET (+) ou DÉFICIT () ㉒ (report de la ligne 26 des colonnes 1 à 12)				

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

• Si la société donne en location des emplacements pour le stationnement de véhicules, cochez la case ci-dessous :

REVENUS DE L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES DÉTERMINÉS SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, DE BÉNÉFICES INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX OU DE BÉNÉFICES AGRICOLES (régimes de bénéfice réel)

Nota : Ce cadre est à remplir dans le cas où un ou plusieurs membres de la société relèvent de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou ont inscrit leurs droits sociaux à l'actif d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole imposable à l'impôt sur le revenu de plein droit selon un régime de bénéfice réel. 27

		BIC / IS	BA
PRODUITS	Revenus des Immeubles 23		
	Autres produits de gestion courante		
	I - Total des produits d'exploitation		
CHARGES	Achats et autres charges externes	-40 967	
	Impôts, taxes et versements assimilés	151 350	
	Charges de personnel		
	Autres charges de gestion courante		
	Dotations aux amortissements et aux provisions 23	277 084	
	II - Total des charges d'exploitation	387 468	
	1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-387 468	
PRODUITS	Produits des valeurs mobilières et participations	3 600	
	Autres produits financiers		
	III - Total des produits financiers	3 600	
CHARGES	Charges d'intérêts	23 211	
	Autres charges financières		
	IV - Total des charges financières	23 211	
	2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-19 611	
PRODUITS	Produits des cessions d'éléments d'actif		
	Autres produits exceptionnels	10 545 668	
	V - Total des produits exceptionnels	10 545 668	
CHARGES	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
	Autres charges exceptionnelles		
	VI - Total des charges exceptionnelles		
	3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 545 668	
	Total des produits (I + III + V)	10 549 268	
	Total des charges (II + IV + VI)	410 679	
	4. BÉNÉFICE OU PERTE	10 138 589	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		BIC / IS	BA
BÉNÉFICE NET COMPTABLE (+) ou PERTE NETTE COMPTABLE (-)..... A		10 138 589	
RÉINTÉGRATIONS 28 :			
Moins-values nettes à long terme de l'exercice			
Plus-values nettes à court terme réalisées au cours d'exercices antérieurs, à rapporter aux résultats de l'exercice			
Divers (à détailler)			
TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS			
B			
DÉDUCTIONS 29 :			
Produits financiers			
Plus-values nettes à long terme de l'exercice			
Fraction des plus-values nettes à court terme dont l'imposition est différée 30			
Divers (à détailler)			
TOTAL DES DÉDUCTIONS			
C			
RÉSULTAT FISCAL avant imputations (A + B - C)		10 138 589	
D			
Imputation des amortissements pratiqués en période déficitaire et réputés différés			
E			
BÉNÉFICE (+) ou DÉFICIT (-) à répartir entre les associés.....(D - E)		10 138 589	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination et adresse de la société : SCI P01 en Liquidation.....
 96 rue des Trois Fontanot... 92000 NANTERRE.....

Adresse du siège social au 1er janvier 2007 : 96 rue des Trois Fontanot... 92000 NANTERRE.....

Adresse du siège social au 1er janvier 2006 (en cas de changement) :

Montant du capital : ..3000.Euros..... Nombre et montant nominal des parts :20000.parts.x.0,15.Euros.....

Nom } - du gérant : Tél. :

Adresse } - du comptable et/ou du conseil : Tél. :

Télécopie } - de l'administrateur de biens : Tél. :

LISTE DES PROPRIÉTÉS RURALES ET URBAINES APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ

Numéro des colonnes des pages 2 et 3 de la déclaration n° 2072	Nature des immeubles ①	Si la société bénéficie ou opte pour une déduction spécifique ou le régime de l'amortissement, cocher s'il y a lieu la (ou les) case(s) correspondante(s)				Adresse (numéro et rue ou lieu-dit, commune et code postal) des immeubles ou groupe d'immeubles
		Option amortissement (Périssol, Besson neuf Robien, Robien recentré)	Option Besson (ancien, Robien ZRR, Lienemann)	Option Borloo ancien ou neuf	Logements vacants, carrières	
N° 2	A	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 6		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 7		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 8		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 9		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 10		»	»	»	»	
N° 11		»	»	»	»	
N° 12		»	»	»	»	

① Portez la lettre « A » pour les immeubles pour lesquels la déduction au titre de l'amortissement est pratiquée, « DS » pour les immeubles pour lesquels une déduction spécifique est pratiquée, « OR » pour les immeubles situés dans un secteur sauvegardé ou assimilé et ayant fait l'objet de travaux exécutés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière faite en application des dispositions de la loi n° 62-903 du 4-8-1962, « MH » pour les immeubles classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu un agrément spécial, ou le label de la Fondation du Patrimoine, et « NP » pour les immeubles dans lesquels la société nue-propriétaire a fait des travaux en application de l'article 605 du Code civil.

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS OU TIERS QUI BÉNÉFICIENT DE LA JOUISSANCE GRATUITE DE TOUT OU PARTIE DES IMMEUBLES DE LA SOCIÉTÉ

Nom et prénom (ou raison sociale) des bénéficiaires	Adresse complète au 1er janvier 2007	Identification des immeubles attribués en jouissance gratuite		
		Adresse de l'immeuble	Localisation (bât., esc., étage, porte)	Consistance ②

② Indiquez dans cette colonne s'il s'agit de locaux d'habitation, de locaux professionnels, ou de terrains, prés, bois.

Dénomination et adresse de la société SCI P01 en Liquidation
 96.rue.des.Trois.Fontanot..92000.NANTERRE.....

NOM ET PRÉNOM DES LOCATAIRES DE CERTAINS LOGEMENTS
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la déclaration un état établi sur le même modèle)

Si la société fait état, ligne 16 de la déclaration n° 2072, d'une déduction spécifique ⑩ ou ligne 17, d'une déduction au titre de l'amortissement des logements ⑪, remplissez le tableau ci-dessous.

Immeubles ou groupe d'immeubles (porter le n° de l'immeuble concerné)	Date d'acquisition des immeubles ou groupe d'immeubles	Date d'achèvement des immeubles ou groupe d'immeubles	Nom et prénom des locataires
N°1	01/01/1901	01/01/1901	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES LOGEMENTS NEUFS OU ASSIMILÉS ACQUIS A COMPTER DU 1er JANVIER 1996 DONNÉS EN LOCATION
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la déclaration un tableau établi sur le même modèle)

RÉGIME D'AMORTISSEMENT (Périssol, Besson, Roblen, Roblen ZRR, Borloo neuf)						
NUMÉRO DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ		N° 1				
INVESTISSEMENT INITIAL						
Prix de revient de l'immeuble						
Date de début de la période d'amortissement						
Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		F =	F =	F =	F =	F =
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2005 au titre de l'amortissement						
DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT						
1 ^{re} tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
2 ^e tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
3 ^e tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		G =	G =	G =	G =	G =
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2005 au titre de l'amortissement						
DÉPENSES D'AMÉLIORATION						
1 ^{re} tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
2 ^e tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
3 ^e tranche de travaux	Montant des dépenses					
	Date de début de la période d'amortissement					
Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		H =	H =	H =	H =	H =
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2005 au titre de l'amortissement						
MONTANT TOTAL DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE EN 2006 AU TITRE DE L'AMORTISSEMENT (F + G + H) À REPORTER LIGNE 17 PAGE 2 OU 3 DE LA DÉCLARATION N°2072						

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉDénomination de la société : **SCI P01 en Liquidation**Numéro SIRET : **42433265800030**Date de clôture de l'exercice* : **31/07/2007**Nombre d'associés : **2**Nombre de parts du capital social : **20000**

Adresse du principal établissement (direction effective) de la société :

n°	bis,ter	Type de voie	Libellé de la voie
96		rue	des Trois Fontanot
Code postal		Commune	
92000		NANTERRE	

(*) la date doit être indiquée avec 8 chiffres (exemple : 30/12/2005)

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE CHACUN D'EUX

(Si les cadres figurant sur la déclaration sont insuffisants, joindre un document établi sur le même modèle)

M, Mme, Me ^{2e}	Nom patronymique (nom de jeune fille pour les femmes mariées)		Prénoms
	Nom marital		
Désignation de l'associé :	SCC SA		
(forme juridique)	(Dénomination sociale)		
	424982650	19999	100,00
	(N° SIRET si société établie en France)	Nombre de parts possédées en pleine propriété ou en usufruit	% de détention (s'il y a lieu, porter 2 décimales)

Date et lieu de naissance :	Date	Dpt.	Commune (ou pays si naissance à l'étranger)
-----------------------------	------	------	---

Adresse (ou siège social) de l'associé au 1er janvier 2007	n°	bis,ter	Type de voie	Libellé de la voie
	96		rue	des Trois Fontanot
	Code postal *		Commune	
	92000		NANTERRE	

(*) Pour les adresses à l'étranger, inscrire le code 99999.

Immeubles ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse						
N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7
2	3	4	5	6	7	8
a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....
b).....	c).....	b).....	b).....	b).....	b).....	b).....
c).....	b).....	c).....	c).....	c).....	c).....	c).....
d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....
Secteur sauvegardé et assimilé	Immeubles ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition situés à la même adresse		Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation des colonnes 2 à 12)		a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ②	
Autorisation de travaux obtenue à compter du 01-01-1995	N° 8		1			
10	9					
a).....	a).....	a).....	a).....	a).....		
b).....	b).....	b).....	b).....	b).....		
c).....	c).....	c).....	c).....	c).....		
d).....	d).....	d).....	d).....	d).....		
Monuments historiques ou labelisés Fondation du Patrimoine Revenu (+) net ou déficit (-) ①	Nuc-propriété Déficit nuc-propriété ③		BIC, IS ②	BA ②	Rémunérations diverses ③ Produits financiers ④	
11	12		13	14	15	
d).....	d).....		10.138.082			
Part de plus-value revenant à chaque associé ⑤	Date des cessions ou acquisitions de parts intervenues en cours d'année et identité des cédants ou des cessionnaires					
16	17					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉDénomination de la société : **SCI P01 en Liquidation**Numéro SIRET : **42433265800030**Date de clôture de l'exercice* : **31/07/2007**Nombre d'associés : **2**Nombre de parts du capital social : **20000**

Adresse du principal établissement (direction effective) de la société :

n°	bis,ter	Type de voie	Libellé de la voie
96		rue	des Trois Fontanot
Code postal		Commune	
92000		NANTERRE	

(*) la date doit être indiquée avec 8 chiffres (exemple : 30/12/2005)

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE CHACUN D'EUX

(Si les cadres figurant sur la déclaration sont insuffisants, joindre un document établi sur le même modèle)

M, Mme, M ^{lle}	Nom patronymique (nom de jeune fille pour les femmes mariées)		Prénoms
	SCH LEASING SERVICE		
Désignation de l'associé : (forme juridique)		(Dénomination sociale)	
Nom marital		Nombre de parts possédées en pleine propriété ou en usufruit	% de détention (s'il y a lieu, porter 2 décimales)
		1	0,01
(N° SIRET si société établie en France)			

Date et lieu de naissance :	Date	Dpt.	Commune (ou pays si naissance à l'étranger)

Adresse (ou siège social) de l'associé au 1er janvier 2007	n°	bis,ter	Type de voie	Libellé de la voie
	91		rue	Salvador Allende
	Code postal *		Commune	Pays
	92000		NANTERRE	

(*) Pour les adresses à l'étranger, inscrire le code 99999.

Immeubles ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition et situés à la même adresse						
N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7
2	3	4	5	6	7	8
a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....	a).....
b).....	c).....	b).....	b).....	b).....	b).....	b).....
c).....	b).....	c).....	c).....	c).....	c).....	c).....
d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....	d).....
Secteur sauvegardé et assimilé	Immeubles ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposi- tion situés à la même adresse		Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation des colonnes 2 à 12)		a) Revenu brut b) Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts) c) Intérêts d'emprunts d) Revenu (+) net ou déficit (-) ②	
Autorisation de travaux obtenue à compter du 01-01-1995	N° 8		1			
10	8					
a).....	a).....	a).....				
b).....	b).....	b).....				
c).....	c).....	c).....				
d).....	d).....	d).....				
Monuments historiques ou labélisés Fondation du Patrimoine Revenu (+) net ou déficit (-) ③	Nue-propriété Déficit nue-propriété ④		BIC, IS ⑤	BA ⑥	Rémunérations diverses ⑦ Produits financiers ⑧	
11	12		13	14	15	
d).....	d).....		507			
Part de plus-value revenant à chaque associé ⑩	Date des cessions ou acquisitions de parts intervenues en cours d'année et identité des cédants ou des cessionnaires ⑪					
16	17					